

## Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 février 2017

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE, Adjoints – M Thierry BONVOISIN - M Michel DABOUT - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE.

Excusés : M Pascal DROCCHI donne pouvoir à Mme Sylvaine de KEYZER - M Olivier PONTHEIU donne pouvoir à M Michel DABOUT - M Philippe GANNE.

Secrétaire de séance : Mme Michelle LEGRY.

- Informations de Monsieur le Maire

- Incidence budgétaire des Intervenants de l'école 2016

- Prestations : 7 501€66

- Matériel : 173€67

- Soit un total de 7 675€33 pour l'année 2016

- Travaux de voirie de la rue Lucien Coutaud sont terminés

- Monsieur le Maire félicite Mesdames FILIPOV, LETARTRE et DIERRE pour l'organisation de la brocante du 11 au 13 février derniers, ce qui a permis de verser à l'association « Sauvons la falaise... » environ 1 000 €

- Acquisition de parcelle au Parc des Graves

Le Conseil a validé lors du dernier conseil, l'achat d'une parcelle de 12a 35ca dans le Parc des Graves. Les ayants-droits de la vendeuse ont souhaité avec son accord verser au dossier une estimation d'une agence immobilière de Touques.

Nouvelle proposition d'achat du Conseil Municipal pour 30 000€.

Accord du Conseil.

- Mission d'études environnementales pour la réalisation des travaux de confortement de la falaise

Afin de réaliser rapidement les travaux, il est nécessaire de s'engager dans la phase opérationnelle :

- réaliser le dossier projet et consultations des entreprises,
- relancer 1 marché des études environnementales,
- lancer 1 marché de contrôle technique,
- s'adjoindre 1 mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- et 1 mission d'assistance juridique,
- lancer des travaux spécifiques de topographie.

Le montant de l'étude environnementale est estimé à 50 000€ HT.

Accord du Conseil.

- Marché public aménagement salle 1er étage du Casino : attribution

Suite à l'ouverture des plis de ce marché le 07/01/17, notre architecte a transmis à la Commission d'Appel d'Offres un rapport d'analyse des offres.

Lors de sa réunion du 12/02/17, la CAO a retenu des entreprises pour les lots n°1, 2, 4, 6, 7 et 8, et a déclaré infructueux les lots n°3 et 5.

Le Conseil autorise la signature du marché pour un montant global de 253 221,23€ HT avec les entreprises suivantes:

- Lot n° 1 : VISA BTP pour un montant de 62 780,00€ HT,

- Lot n° 2 : SHMI et Associés pour un montant de 60 037,00€ HT,
  - Lot n° 4 : CHANU HD pour un montant de 26 256,38€ HT,
  - Lot n° 6 : BICHOT ENRXIA pour un montant de 55 163,25€ HT,
  - Lot n° 7 : PIERRE pour un montant de 31 584,60€ HT,
  - Lot n° 8 : ERMHES pour un montant de 17 400,00€ HT
- Loyer communal  
Un logement situé au 1 rue de Landal s'est libéré le 09/02/17.  
Proposition de relouer cet appartement de 139 m<sup>2</sup> pour 650€ mensuel.  
Le Conseil souhaite que les demandeurs proposent un garant.  
Accord du Conseil.
  - Personnel communal : renouvellement  
Renouvellement du CUI de Julien BENCE (CDD 1 an) à partir du 21/03/17.  
L'aide de l'Etat reste à 65% pour 22h hebdomadaire sur 35h effectuées.  
Accord du Conseil.
  - Remboursement de frais  
Demande de remboursement frais de portable d'un Adjoint (20€ mensuel).  
Accord du Conseil.
  - Taxe de séjour 2017  
Suite à la réception d'observations de la Préfecture qui a repris toutes les délibérations des communes notamment suite aux nouvelles compétences en matière de tourisme pour les intercom, il est demandé de légèrement modifier la délibération n°109/2016.
    - Toutes les catégories d'hébergement figurant à l'article R.2333-44 du CGCT doivent figurer.
    - Le panachage de régimes de tarifs n'est pas autorisé (soit réel, soit au forfait).
 Accord du Conseil.
  - Devis pour le remplacement de la rambarde (rue des Bains)  
La rambarde, située dans la descente de la rue des Bains, est très abîmée par la mer et elle devient dangereuse. Le démontage de l'ancienne rambarde, la fabrication et la pose d'une nouvelle rambarde sur toute sa longueur représentent un montant de 3 750€ HT (non assujetti à la TVA). La fourniture du bois sera à régler directement à l'entreprise pour 1 146€ TTC. Accord du Conseil.
  - DETR 2017  
Les dossiers DETR de 2016 n'ayant pas été retenus par la commission sous préfectorale, il est proposé de maintenir la demande pour la réfection complète de la rue Butin. Accord du Conseil.

Questions diverses :

- Le Conseil maintient la nécessité de déspecialisation du bail commercial des chambres d'hôtes de la rue Butin
- Le Conseil donne un avis favorable pour l'achat de nouvelles poubelles et de nouvelles Toutounet.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Michel MARESCOT

